

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 JUIN 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET  
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

**13**

**FINANCES : Budget Activités Aquatiques - Décision Modificative N°1 de 2025**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer, comme pour le Budget Principal, sur la décision modificative du budget annexe des activités aquatiques.

## **DECISION MODIFICATIVE**

La décision modificative (DM) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Il est également un budget d'ajustement. Lors de l'élaboration du budget primitif (BP), la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions du BP et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

## **BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES**

Pour la **section de fonctionnement** :

- Il est proposé en **recettes** la somme de **1 089 477,07 €** constituée par le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) de 189 477,07 € et de 900 000 € de subvention d'équilibre du budget principal.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Il est également proposé, en **dépense** la somme de **626 798,90 €** correspondant aux dépenses d'énergie (électricité et gaz) pour 409 526 €, aux dotations aux amortissements pour 120 309 €, aux Intérêts financiers pour 92 958,90 € dont 41 108,90 € d'intérêts courus non échus (ICNE) et aux frais de maintenance pour 4 005 €.

**La section d'investissement** est constituée de :

- **Recettes** pour un montant de **1 620 309 €** : elles prennent en compte le financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) pour 1 500 000 € ainsi que 120 309 € relatif aux écritures d'amortissements.
- **Dépenses** pour la somme de **1 392 070,81 €** : elles comprennent le solde d'exécution, chapitre 001, pour 1 477 070,81 €, des acquisitions d'équipements pour 215 000 € ainsi qu'une prévision revue à la baisse de 300 000 € pour les travaux.

Ces propositions sont retracées en annexe 3.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2025, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, Un suréquilibre pour la somme de 2 709 786,07 € en recettes et 2 018 869,71 € en dépenses ;
- **Autorise** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOpte**

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGault, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOuARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**

AR préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception en préfecture :